



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports et du Désenclavement



Banque Ouest Africaine de
Développement (**BOAD**)



AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS D'APPEL PUBLIC NATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET :

Sources de financement :

Accord de Prêt de la BOAD : 2020065/PR SN 2020 35 00 du 27 octobre 2020

Sélection d'une ONG pour le volet campagne de sensibilisation sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans le cadre des travaux d'aménagement et de bitumage de la section Nguidjilone-Matam (Rémunération forfaitaire)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal quotidien l'AS du 22 décembre 2022.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu de la BOAD des fonds pour réaliser les travaux de réhabilitation de la Route Nguidjilone - Matam sur environ 42Km, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour la **sélection d'une ONG pour le volet campagne de sensibilisation sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale.**
3. Les services consistent principalement à mener des campagnes de sensibilisation, de formation et de renforcement de capacité sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Ils comprennent :
 - La mobilisation des populations de la zone d'intervention autour des enjeux du projet ;
 - La sensibilisation des populations sur les IST/VIH/SIDA, la COVID 19 et le paludisme ;
 - La formation sur le concept genre et le plaidoyer à l'autonomisation des femmes et leur accès au foncier ;
 - La sensibilisation/information sur la lutte contre le trafic d'être humain ;

- La sensibilisation des populations sur les enjeux environnementaux de leur milieu ;
- La communication sur les comportements responsables à adopter dans le domaine de la santé, de l'environnement et de la sécurité routière.

4. L'AGEROUTE Sénégal invite par la présente, les ONG éligibles et intéressées à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services susmentionnés. Le soumissionnaire a l'obligation d'informer le Client de toute situation présente ou potentielle de conflit d'intérêt qui risquerait de le mettre dans l'impossibilité de servir au mieux les intérêts du Client.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages dans un délai maximum de 15 jours à compter du jour de la publication du présent avis. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à huit (8), ayant obtenu la note minimale de 70 points et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis.

Un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.

7. Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon la grille ci-après.

CRITERES	NOTES
<p>I. Qualifications du soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être une ONG spécialisée dans la mobilisation sociale, les campagnes de sensibilisation sur les problèmes de santé « IST/VIH/SIDA, COVID 19, Paludisme », de protection de l'environnement et de sécurité routière, de concept genre et autonomisation des femmes, de trafic d'être humain... - Avoir effectuer des missions (03) en tant que prestataire pour des activités de sensibilisation, de formation et de renforcement de capacité sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale dont deux (02) réalisées dans l'espace UEMOA au cours des quinze (15) dernières années. Chaque référence attestée est notée 3 points - Adéquation de programme de transfert de compétences 	<p>20 points</p> <p>06 points</p> <p>09 points</p> <p>05 points</p>

<p>II. Nombre d'années d'expérience : Le soumissionnaire doit justifier une expérience globale d'au moins 10 ans dans le cadre de ces activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - < 10 ans d'expérience - Entre 10 et 15 ans inclus - > 15 ans 	<p>10 points</p> <p>0</p> <p>5 points</p> <p>10 points</p>
<p>III. Organisation technique et managériale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation technique et méthodologie - Plan de travail - Organisation du personnel 	<p>10 points</p> <p>04 points</p> <p>02 points</p> <p>04 points</p>
<p>IV. Qualifications du personnel permanent</p> <p>a. Un coordonnateur ou chef de mission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire d'un BAC+5 en sciences sociales, environnement, communication ou équivalent. Le chef de mission est noté 5 s'il a la qualification demandée sinon il est noté zéro - Avoir une (01) certification en tant que formateur - Avoir deux (02) références en qualité de coordonnateur ou chef de mission pour des activités similaires dont une (01) réalisée dans l'espace UEMOA. Chaque expérience est notée 2,5 avec un maximum de 2 expériences pour 5 points - Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans. Chaque année est notée 0,5 point avec un maximum de 10 années pour 5 points <p>b. Un expert en santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un diplôme BAC + 4 dans le domaine de la santé publique ou équivalent. L'expert est noté 5 s'il a la qualification demandée sinon il est noté zéro - Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans en santé publique. Chaque année est notée 1 point avec un maximum de 5 années pour 5 points <p>c. Un expert en sécurité routière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un diplôme d'ingénieur avec une spécialisation en sécurité routière. L'expert est noté 5 s'il a la qualification demandée sinon il est noté zéro - Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans en sécurité routière. Chaque année est notée 1 point avec un maximum de 5 années pour 5 points <p>d. Un expert en communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un diplôme BAC + 4 en communication. L'expert est noté 5 s'il a la qualification demandée sinon il est noté zéro 	<p>60 points</p> <p>20 points</p> <p>05 points</p> <p>05 points</p> <p>05 points</p> <p>05 points</p> <p>10 points</p> <p>5 points</p> <p>5 points</p> <p>10 points</p> <p>5 points</p> <p>5 points</p> <p>10 points</p> <p>5 points</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans des activités de communication sensibilisation. Chaque année est notée 1 point avec un maximum de 5 années pour 5 points 	5 points
<p>e. Expert Genre et Inclusion Sociale</p>	10 points
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un BAC + 5 en sciences sociales, sociologue, anthropologue, développement rural ou équivalent. L'expert est noté 5 s'il a la qualification demandée sinon il est noté zéro 	5 points
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la prise en compte du genre. Chaque année est notée 1 point avec un maximum de 5 années pour 5 points 	5 points

Le nombre minimum de points requis est de soixante-dix (**70**). En cas d'ex-aequo, le candidat ayant le plus d'expériences similaires sera retenu.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8H 00 à 17H 00 GMT à l'attention du Directeur général, Monsieur Ibrahima NDIAYE.
Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, rue F x David DIOP, Fann résidence – Dakar, - Tel : (221) 33 869 07 51 – E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn ou bfofana@ageroute.sn.
9. Les manifestations d'intérêt, doivent être écrites en français et doivent être déposées en trois exemplaires (01 original et 02 copies) au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **05 décembre 2023 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)**. Les dossiers transmis par courriers électroniques ne seront pas recevables.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE